

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Date de convocation : 30/05/2026	

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LAGUIOLE, 19 rue du valat, sous la présidence de M. VIEILLES CAZES Jean-Marc, Maire,

Présents : M. VIEILLES CAZES Jean-Marc, M CHAUFFOUR Mathurin, Mme COUTOU Stéphanie, M RIBANO Jean-Marc, Mme SALABERT Laurence, M ALAUX Jean-François, Mme DIMMERS Rachel, Mme FALAIZE Nadine, Mme BRUN Bénédicte, M BALGUERIE David, M COIGNET Mickael, Mme CAYRON Marjorie, M BRAS André, M. MAIRINIAC Jean Antoine,

Absents/Procurations : Mme MIJOLE Cécile a donné pouvoir à BRAS André,

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence SALABERT est nommée secrétaire pour toute la séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°9 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LE PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération numéro 13 du 28 avril 2026 désignant les délégués titulaires et suppléants pour le Parc Naturel Régional

Considérant que Monsieur André Bras a été désigné suppléant de Monsieur Jean VALADIER pour la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène (CCACV)

Considérant que cette désignation antérieure entraîne une incompatibilité pour la désignation de Monsieur André Bras comme délégué suppléant de Monsieur Mathurin CHAUFFOUR pour la commune de Laguiole

Considérant l'unique candidature de Madame Nadine FALAIZE pour assurer cette représentation auprès du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DESIGNE comme délégué suppléant Nadine FALAIZE en remplacement de
Monsieur André Bras**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Laurence SALABERT

Le Maire de Laguiole
Jean-Marc VIEILLES CAZES

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour le parc naturel régional (PNR)

Date de décision: 05/06/2026

Date de réception de l'accusé 17/06/2026
de réception :

Numéro de l'acte : 20260605_9

Identifiant unique de l'acte : 012-211201199-20260605-20260605_9-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .4

Institutions et vie politique
Designation de représentants
autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 9_DELIB NOUVEAU SUPPLEANT PNR.pdf (99_DE-012-211201199-20260617-20260605_9-DE-1-1_1.pdf)